

Point sur les suites données aux propositions du Forum de novembre 2001 (décembre 2004)

Propositions du Forum de novembre 2001	Le point en décembre 2004
1 - réactiver le SPIRAL AIR pour qu' il retrouve son rôle de réflexion, d' étude, de proposition, de recommandation. Cette demande transparaît de tous les éléments analysés, en particulier des différentes interventions faites au cours du Forum, et la qualité de l' air reste la préoccupation majeure des habitants du Grand Lyon.	Réalisé La présidence a été confiée à M. REPELIN, Vice Président de la communauté urbaine de Lyon. Un plan baptisé RESPIRALYON a été mis en place.
2 - se préoccuper de l' impact sur la santé : cette problématique santé/environnement concerne particulièrement la pollution atmosphérique, néanmoins le débat a été largement ouvert sur l' acceptabilité du risque. Il est proposé de continuer à parler de ces questions et de donner plus d' informations à la population ; par contre, la création d' un groupe de travail spécifique sur ce sujet n' est pas parue d' actualité.	Un sous-groupe du SPIRAL AIR piloté par la CIRE (Cellule d'Intervention Régionale en Epidémiologie) dont la vocation est de réfléchir à l' impact santé des COV (Composés Organiques Volatils) sur une zone restreinte (Feyzin) est en cours de création au sein du SPIRAL AIR.
3 - adapter l' information pour qu' elle soit compréhensible par les différents publics ; l' enjeu est de mieux cibler la communication faite par le SPIRAL, en utilisant des relais locaux différents tels que mairies, écoles, médecins ...	Mis en application lors de la campagne d' information du public sur les risques industriels majeurs, ainsi que lors du lancement du dispositif RESPIRALYON.
4 - faire une information transparente (« dire la vérité »), et renouvelée (pour tenir compte des évolutions)	Des progrès sont réalisés mais le renouvellement et l' actualisation de l' information dépendent aussi des moyens qui y sont consacrés tant au niveau du secrétariat du SPIRAL qu' au niveau des partenaires financiers des actions en cause.
5 - renforcer l' information des concitoyens en organisant des réunions publiques , notamment faire une réunion annuelle de restitution des travaux du SPIRAL devant le public.	Action non réalisée à ce jour. La réunion publique annuelle pourrait être couplée avec la réunion du comité du SPIRAL.
6 - s' appuyer sur les communes pour transmettre l' information aux populations (en particulier sur les risques majeurs), les associations locales et comités de riverains , les salariés des entreprises (rôle d' ambassadeur) et la presse locale	En partie réalisé (pour ce qui concerne les communes) mais beaucoup de difficultés pour s' appuyer sur les associations de protection de l'environnement (manque de disponibilité des associations ?) et la presse locale. Pour ce qui concerne les comités de riverains et les salariés des entreprises, la création des CLIC devrait apporter une solution.
7 - développer le partenariat avec les médias : faire de l' information en amont, éviter l' information de crise.	Difficile , néanmoins il y a des contacts fréquents avec certains journaux quotidiens et hebdomadaires (Le Progrès, Lyon Capitale).
8 - mieux impliquer dans les travaux du SPIRAL les associations de défense de l' environnement , vecteurs qui apparaissent les plus crédibles en matière d' information du public.	Difficile malgré plusieurs relances. Les associations de protection de l' environnement ont elles-mêmes des difficultés à trouver des personnes disponibles.
9 - développer le partenariat avec l' éducation nationale , à l' exemple de la réalisation du cédérom sur les risques majeurs	Quelques actions de formation (participation à la formation risques majeurs des professeurs ou à l' utilisation du CD-Rom) mais difficultés pour l' éducation nationale (académie et rectorat) à consacrer des unités d' œuvre à la problématique de l' environnement et des risques industriels.
10 - admettre plus de représentants de la société civile au sein du SPIRAL.	Effort à accentuer , particulièrement au sein du SPIRAL RISQUES (représentant des salariés notamment).
11 - créer un point de rassemblement de toute la documentation , de toutes les publications sur l' environnement industriel, produites par les différentes composantes du SPIRAL ; au besoin, utiliser une structure existante telle que la MRE (Maison Rhodanienne de l' Environnement).	Non réalisé , alors qu' un cahier des charges pour une étude de faisabilité d' un tel centre a été élaboré il y a plus de deux ans sans qu' il soit possible de lancer cette étude (pas de suite au niveau de la Maison Rhodanienne de l' Environnement, partenaire pressenti de ce projet). Action qui nécessitera pour être relancée d' un engagement politique au niveau du Grand Lyon et du Département.

<p>12 - faire perdurer les nombreux points positifs qui ont été soulignés au cours du Forum : la capacité du SPIRAL à faire débattre, à faire apparaître des équilibres indispensables entre enjeux souvent contradictoires, à être porteur de cette possibilité de médiation, la structure collégiale qui lui confère une crédibilité certaine.</p>	<p>Effort à soutenir</p>
<p>13 - tirer d' avantage encore de l' espace de débats, de propositions, de sensibilisation que constitue le SPIRAL.</p>	<p>Effort à soutenir</p>
<p>14 - amplifier le travail de proximité avec les populations, les acteurs économiques, les élus.</p>	<p>Effort à accentuer mais limité par les moyens consacrés au secrétariat du SPIRAL.</p>
<p>15 - renforcer la capacité à être un relais d' information vers nos concitoyens.</p>	<p>Des actions y contribuent (site internet, plaquettes...) mais la non réalisation d' un véritable centre d' information et de documentation sur l' environnement industriel limite ce rôle de relais d' information vers nos concitoyens.</p>
<p>16 - travailler à « géométrie variable » pour ce qui concerne le champ d' intervention géographique du SPIRAL, en fonction des thématiques et des circonstances locales.</p>	<p>Pratiquement réalisé (l'arrêté portant création du SPIRAL l' entérinera)</p>
<p>17 - disposer d' un statut juridique ou de toute forme de structure, qui permette au SPIRAL de financer de manière collégiale les actions qu' il entreprend, d' avoir les moyens humains indispensables à son bon fonctionnement (pouvoir faire appel à des CDD, des stagiaires...).</p>	<p>Non réalisé malgré plusieurs relances dans ce sens auprès des instances ministérielles. L' absence de statut juridique est un handicap pour développer le SPIRAL mais aussi pour le faire fonctionner actuellement dans un contexte réglementaire sans équivoque.</p>